

Confession de Foi révisée de l'Action Biblique

Version 23 (6 novembre 2020)

Texte complet en noir & blanc

Introduction

Le désir de l'Action Biblique est de vivre et promouvoir une foi solidement étayée sur la Parole de Dieu. La présente Confession de foi formule les grands points structurant et animant la foi chrétienne, à partir de fondements bibliques. Cette volonté a présidé à sa rédaction et transparaît encore davantage dans la version mentionnant les références bibliques.

L'actualisation de ce texte de référence était devenue nécessaire, notamment en raison des nombreuses questions d'éthique et de société, qui au cours des dernières années sont venues attaquer la foi chrétienne dans bien des domaines. Notre monde évolue rapidement et le christianisme est parcouru de nombreux courants, qui réagissent différemment à ces changements. Comme à l'époque du fondateur de l'Action Biblique, il est important de réexprimer les éléments fondamentaux de la foi chrétienne, auxquels nous voulons rester attachés. Nous clarifions ainsi la vision du monde et les contours de notre dénomination, afin de permettre un dialogue respectueux, mais sans confusion, avec ceux qui croient différemment.

Former des disciples afin de proclamer l'Évangile de Jésus-Christ, au près comme au loin, nous ramène aux racines de l'Action Biblique, où la vocation missionnaire était alimentée par une étude rigoureuse des Saintes Écritures. Par-delà nos racines dénominationnelles, l'attachement à un credo exigeant maintiendra l'Action Biblique, dans le christianisme historique fidèle. À la suite de la longue lignée de croyants, qui à travers les siècles nous relie à l'Évangile enseigné par les Apôtres de Jésus-Christ, l'Action Biblique est aussi l'héritière de la Réforme et des Réveils évangéliques. Les textes de références, mentionnés en annexe des différents articles, expriment cet ancrage dans le passé et les liens avec les mouvements protestants évangéliques contemporains, dont nous nous sentons proches.

Comme l'ancien programme d'enseignement « Credo », la présente Confession de Foi sera utilement déclinée, afin de pourvoir à la proclamation de l'Évangile, en toutes circonstances et à tous les niveaux. Elle encadrera l'adhésion des membres à nos Églises locales et permettra d'en former les responsables. Exigeante dans son contenu, elle peut être adaptée à l'auditoire dans sa forme, afin de conduire les croyants à une vie de piété, fidèle à la Parole de Dieu.

Par cette Confession de foi, nous souhaitons renforcer les liens qui unissent les Églises au sein de l'Action Biblique et alimenter le zèle pour la proclamation de l'Évangile, qui a marqué nos origines.

Le but ultime de toute créature est de glorifier Dieu. Par ce nouveau Credo nous voulons nous inscrire fidèlement et joyeusement dans cette perspective.

Textes de référence auxquels nous souscrivons :

- *Symbole des Apôtres* (III^e – IV^e s., appelé aussi « le Credo »), antique confession de foi chrétienne.

Une version intégrale de ce texte apparaît dans la version de la *Confession de Foi avec références*.

Article 1 Le Dieu trinitaire

Dieu est le seul Dieu vivant et vrai. Il est esprit, infini, absolu, parfait et dépasse les limites de l'entendement humain.

Un et indivisible, il existe éternellement en trois personnes distinctes et égales : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, chacune pleinement divine. Ces trois personnes s'aiment et se glorifient mutuellement, de toute éternité, dans une communion parfaite.

Dieu existe par lui-même, se suffit à lui-même et rien ne peut empêcher l'accomplissement de sa volonté. Il est Tout-Puissant, exerce une souveraineté absolue et règne de toute éternité sur tout ce qui existe. Tout arrive selon le conseil de sa volonté.

Parfait en amour, en sainteté et dans tous ses autres attributs, il se glorifie et révèle sa gloire dans tout ce qu'il est et fait. Tout ce qui vit doit l'adorer et le glorifier lui seul.

1.1 Dieu le Père

Être :

Le Père est Dieu de toute éternité. Il conçoit toutes choses et communique éternellement l'être et la vie au Fils.

Œuvre :

Tout ce que le Père veut et fait, il l'accomplit par le Fils et l'applique par le Saint-Esprit. Quand l'œuvre de rédemption sera pleinement achevée, toute la création lui sera à nouveau parfaitement soumise.

1.2 Dieu le Fils

Être :

Le Fils est Dieu de toute éternité. Sa relation avec le Père est celle d'une filiation éternelle.

Œuvre :

Par le Fils, Parole de Dieu, tout a été créé et tout subsiste. Il est le Rédempteur de la création et seul médiateur entre Dieu et les hommes.

Conformément à ce que Dieu avait annoncé, dans les saintes Écritures, Jésus-Christ est le Fils de Dieu incarné. Conçu par le Saint-Esprit, il est né d'une vierge nommée Marie et a vécu comme un vrai homme, mais sans péché. Jésus-Christ est à la fois pleinement homme et pleinement Dieu, il est la révélation suprême de Dieu aux hommes.

Par sa vie parfaite et son juste enseignement, Jésus-Christ a obéi en tout point à la volonté du Père, même jusqu'à la mort sur la croix, pour réconcilier toutes choses avec Dieu.

Ressuscité corporellement le troisième jour, il est apparu à de nombreux témoins. Il est monté au ciel et s'est assis à la droite du Père. Il règne et intercède pour son peuple.

Christ reviendra de façon glorieuse et personnelle, pour rassembler les siens, pour juger les vivants et les morts et pour régner éternellement.

1.3 Dieu le Saint-Esprit

Être :

Le Saint-Esprit est Dieu de toute éternité. Il procède du Père et du Fils.

Œuvre :

Le Saint-Esprit a inspiré l'Écriture et aide les croyants à en comprendre le sens véritable.

Il a soutenu le ministère terrestre de Christ et guidé les apôtres dans leur mission fondatrice. Selon la volonté du Père, il rend témoignage non de lui-même, mais de Jésus-Christ.

Le Saint-Esprit applique le salut aux croyants, les unit à Christ et les équipe comme il le veut, afin qu'ils vivent à la gloire de Dieu.

L'Esprit a été envoyé par le Père et le Fils pour assurer la présence de Christ dans l'Église et lui donner la puissance d'accomplir le mandat missionnaire.

Textes de référence auxquels nous souscrivons :

- *Symbole de Nicée-Constantinople* (325, 381), sur la doctrine de la Trinité et sur les fondements de la foi,

- *Définition de Chalcédoine* (451), sur la doctrine de la double nature de Christ,

- *Symbole d'Athanase* (fin IVe – début Ve s.), formule détaillée sur la doctrine de la Trinité et l'œuvre de Christ.

Une version intégrale de ces textes apparaît dans la version de la *Confession de Foi avec références*.

Article 2 L'Écriture

L'Écriture comme Parole de Dieu est l'instrument de la Révélation spéciale. Elle est nécessaire et suffisante pour connaître Dieu, son plan éternel (création, chute, rédemption, restauration) et la manière de l'adorer justement.

Cette Révélation est unique et claire, elle n'a besoin d'être complétée par aucune autre. L'Écriture est composée des 66 livres du canon biblique définitivement clos, que le Saint-Esprit a divinement inspiré à ses auteurs humains. Elle ne contient pas d'erreur, jusque dans les moindres détails des manuscrits originaux. À travers l'histoire, Dieu a préservé sa Parole pour qu'elle soit encore aujourd'hui digne de foi et comprise par son Église. Tout ce qu'elle dit s'accomplit parfaitement.

La Loi, révélée dans l'Écriture à plusieurs endroits et en degrés différents, reflète le caractère de Dieu. Elle dévoile le péché de l'homme et montre la nécessité d'avoir recours à Christ. Bien qu'elle ne condamne plus le croyant, la Loi morale, entièrement bonne, demeure un guide sûr pour sa vie.

L'achèvement de la rédaction de l'Écriture, au siècle des apôtres, a tourné une page de l'histoire du salut et conclut la révélation spéciale. Depuis la fin du Ier siècle, jusqu'au retour de Christ, la Parole de Dieu ne peut pas être modifiée (ni ajout, ni retrait). Complète et définitive, elle est pleinement suffisante pour la vie de l'Église et des croyants et rien ne peut lui être comparé.

Dieu a révélé qui il est et quel est son but de rédemption par des miracles et des actes historiques. On les observe ponctuellement dans l'histoire du salut. Ainsi, ces signes ne sont ni habituels, ni normatifs pour la vie du peuple de Dieu. La présence de miracles est encore possible, selon la libre souveraineté de Dieu, mais tous les « signes et miracles » ne sont pas un gage d'authenticité divine. Ils doivent être examinés avec prudence, à la lumière de la Parole de Dieu.

L'Écriture est donc la seule règle de foi et de vie. Chacun de ses textes doit s'interpréter en accord avec l'ensemble et se comprendre dans l'humilité, avec l'aide du Saint-Esprit.

Textes de référence auxquels nous souscrivons :

- les *Trois Déclaration de Chicago (1978, 1982, 1986)*, sur la façon de considérer la Bible et sur les principes à respecter pour son interprétation.

Un lien vers le texte intégral de ces Déclarations apparaît dans la version de la *Confession de Foi avec références*.

Article 3 La création

Générale

Le Dieu trinitaire, dans sa libre volonté, a créé tout ce qui existe de visible et d'invisible, entièrement bon. Avant la création, rien n'existait en dehors de Dieu lui-même. Par sa Parole, Dieu a tout créé dans le but de se glorifier.

Il a créé les anges, esprits immortels, saints et puissants, pour le louer, l'adorer et lui obéir.

Dans sa providence et selon ses desseins, il conserve et gouverne tout.

La création entière révèle les perfections invisibles, la puissance éternelle et la divinité du Créateur, de sorte que tout ce qui existe est appelé à l'adorer.

L'homme

Dieu a créé l'homme, juste et saint, pour le connaître, le glorifier et trouver sa joie en lui.

Il a créé Adam et Eve, premier couple historique et ancêtre unique de l'humanité. Sommet de la création, homme et femme ont été créés à l'image de Dieu, qui est le créateur de chaque être humain.

Dieu a chargé l'homme et la femme de prendre soin de toute la Terre et de la gouverner. L'homme et la femme ont été créés égaux en valeur et en dignité. Ils sont différents dans leurs caractéristiques et se complètent dans leurs fonctions.

Lors de la Création, Dieu a institué le mariage entre un homme et une femme. Cette alliance normative, conclue devant Dieu et les hommes, est un reflet de la relation entre Christ et l'Église.

Textes de référence auxquels nous souscrivons :

- *Déclaration de Danvers (1988)*, sur masculinité et féminité,

- *Déclaration de Nashville (2017)*, sur le genre et la sexualité.

Un lien vers le texte intégral de ces Déclarations apparaît dans la version de la *Confession de Foi avec références*.

Article 4 La chute

Événement

Dans la communion qui les unissait à Dieu, Adam et Eve étaient capables de lui obéir ou de lui désobéir. Tentés par le diable, ils ont volontairement désobéi en mangeant du fruit défendu. Cet événement historique n'a pas échappé à la pleine souveraineté de Dieu.

Conséquences

Ainsi, la communion entre Dieu et l'homme a été rompue. À cause de la désobéissance d'Adam, la mort et la corruption sont entrées dans le monde et l'univers entier a été affecté. La culpabilité d'Adam a été imputée à toute l'humanité, dont il était le représentant. Depuis, chaque être humain naît pécheur. Il est totalement déchu dans son être de sorte que tout ce qu'il pense, dit ou fait est marqué par la corruption. Il a toujours la capacité morale de déterminer ses choix, mais sa nature déchue le pousse inexorablement vers le péché. Il est mort spirituellement, esclave du péché et coupable devant la justice de Dieu.

Toutes ses facultés sont affectées par le péché et, dans son état de dépravation, il ne peut ni ne veut plaire à Dieu. Par grâce, Dieu continue d'accorder ses nombreux bienfaits à l'homme et limite les effets du péché dans sa création. Ainsi, l'homme est encore capable d'actions vertueuses en faveur de son prochain.

Bien que défigurée par le péché, l'image de Dieu subsiste en chaque individu. Ainsi, nul n'a le droit de se prévaloir d'une supériorité intrinsèque sur d'autres humains.

Article 5 Le salut

Pour accomplir son projet éternel, après la chute, le Dieu trinitaire déploie la rédemption, décrétée par le Père, accomplie par le Fils et appliquée par l'Esprit.

L'œuvre de Christ

Dans son amour et sa justice, Dieu a choisi Christ comme Sauveur avant la création du monde. En devenant pleinement homme, Christ s'est identifié aux hommes et il peut les représenter devant Dieu.

Selon les promesses faites à Adam et à Abraham, et révélées progressivement dans l'Ancien Testament, Jésus-Christ accomplit et inaugure l'alliance de grâce entre Dieu et son peuple.

Dieu l'a désigné comme le seul médiateur par lequel les hommes puissent être sauvés. Christ a subi la condamnation de Dieu, à la place de tous les pécheurs qui croient en lui. Sa mort est efficace parce qu'il est pleinement Dieu et sa résurrection proclame une fois pour toutes qu'il est parfaitement juste. Par la croix, Christ triomphe des puissances spirituelles révoltées contre Dieu, du péché et de la mort.

Les croyants

Par leur union avec Jésus-Christ, Dieu déploie la plénitude de son salut pour les croyants. Il pardonne tous leurs péchés, au moyen de la foi en Christ. Libérés de l'esclavage du péché et du diable, les croyants entrent dans le royaume de Dieu. Christ rend Dieu favorable aux croyants, parce qu'Il a satisfait la justice de Dieu et apaisé sa colère envers eux. Ceux-ci peuvent désormais vivre en communion avec leur Créateur.

Le ministère terrestre de Christ a inauguré "les derniers jours". Les chrétiens vivent dans le « déjà » de l'œuvre accomplie par Christ et le « pas encore » de la consommation finale. Ils possèdent un corps déchu et vivent dans un monde déchu. Ils ont reçu les bénédictions selon les promesses de Dieu, dont ils attendent le plein accomplissement au retour de Christ. Par cette radieuse perspective, qui nourrit leur espérance vigilante, les croyants se consacrent à Dieu dans tous les aspects de leur vie. Ils sont zélés dans leur service pour l'Église et dans la proclamation urgente de l'Évangile. Les chrétiens aspirent avec ferveur au retour de leur Seigneur.

La mort physique marque la fin de la vie terrestre dans ce monde déchu. Elle demeure un événement triste pour ceux qui restent. En attendant la résurrection, l'âme des chrétiens se trouve auprès de Christ dans un état de félicité ; ainsi les croyants peuvent vivre leur deuil, tout en étant dans la paix.

La Rédemption

Origine du salut. Selon sa bienveillante volonté et le mystère de sa sagesse, Dieu a choisi avant la fondation du monde ceux qu'il sauve en Jésus-Christ.

Appels. Par la proclamation de l'Évangile, Dieu appelle tous les hommes à se repentir. Ils sont responsables devant Dieu de leurs choix et de la réponse qu'ils donnent à l'Évangile.

Dans sa grâce et par l'action de son Esprit, le Père attire des pécheurs à Christ.

Régénération. À cause de son grand amour, Dieu fait naître de nouveau ceux qu'il sauve. Ainsi, ils deviennent de nouvelles créatures pour la vie éternelle en Jésus-Christ.

Conversion. À la suite de l'action du Saint-Esprit, le pécheur se repent de son péché et place sa foi en Jésus-Christ seul, qu'il confesse comme Sauveur et Seigneur. Il s'engage désormais à vivre pour Dieu.

Justification. Par son union à Jésus-Christ et au moyen de la foi, Dieu attribue la justice de Christ

au croyant. Le croyant n'est plus traité comme un pécheur devant Dieu, mais déclaré juste et libre de toute condamnation.

Adoption. Étant justifiés, les croyants sont en paix et réconciliés avec Dieu, qui les adopte comme ses enfants en leur donnant son Esprit, faisant d'eux des cohéritiers de Christ, membres de la famille de Dieu.

Sanctification. Par leur union à Christ, les croyants ont été sanctifiés par Dieu, qui habite en eux en Esprit. Dieu les a mis à part pour qu'ils l'adorent et lui ressemblent, selon le modèle donné en Jésus-Christ. Consacrés à Dieu, ses enfants sont appelés à travailler à leur sainteté, dans une dépendance continue au Saint-Esprit, depuis leur nouvelle naissance jusqu'à leur mort physique, car Dieu est saint.

Par amour pour Christ, ils obéissent volontairement à ses commandements, qui se résument dans le fait d'aimer Dieu et son prochain. Le Saint-Esprit leur donne la volonté et la capacité d'obéir pour grandir en sainteté, en portant du fruit selon Dieu, principalement grâce à la lecture et à l'enseignement de l'Écriture, à la prière, aux ordonnances (baptême et cène), à la communion fraternelle et au service.

Les chrétiens témoignent de leur conversion par une vie transformée. Bien que déclarés justes par Dieu, les saints sont appelés, durant toute leur vie terrestre, à lutter contre le péché qui demeure en eux. Ils sont appelés à glorifier Dieu, dans la souffrance et l'épreuve, comme dans l'abondance.

Persévérance des saints. Scellés par le Saint-Esprit, les chrétiens authentiques peuvent expérimenter légitimement l'assurance du salut. Grâce à Dieu, ils persévèrent dans la foi. Ceux qui l'abandonnent définitivement témoignent qu'ils n'ont jamais véritablement connu Jésus-Christ. Rien ni personne ne peut séparer les croyants de leur Sauveur.

Glorification. Au retour de Jésus-Christ, les chrétiens ressusciteront avec un corps glorieux, pour vivre éternellement dans la présence de Dieu. Ainsi, ils jouiront pleinement de tous les bénéfices de leur salut en Christ.

Texte de référence auquel nous souscrivons :

- *5 Solas*, formule des Réformateurs (XVI^e s.), qui réaffirme les fondements du Salut.

Une version intégrale de ce texte apparaît dans la version de la *Confession de Foi avec références*.

Article 6 L'Église

Église universelle

L'Église universelle dans son ensemble est la colonne et le soutien de la vérité ; elle est constituée de l'ensemble des rachetés, qui forment le peuple de Dieu. Elle est le corps de Christ, constituée des croyants, unis par le Saint-Esprit, à Christ qui en est la tête. Elle est l'Épouse de Christ, son chef. Habitée par l'Esprit-Saint, elle est le Temple de Dieu, dont Christ est la pierre angulaire. C'est lui qui l'édifie.

L'Église est une, sainte, universelle et fidèle à la saine doctrine transmise une fois pour toute par les Apôtres, dans les Écritures.

Mission. L'Église doit veiller à proclamer tout l'Évangile de Christ, à tous les peuples du monde entier, afin de faire de nouveaux disciples et d'implanter de nouvelles Églises locales. Ces dernières encouragent de façon intentionnelle le témoignage des chrétiens dans leur environnement et l'envoi de missionnaires jusqu'aux extrémités de la Terre.

Église locale

L'Église locale est la manifestation visible et temporelle de l'Église universelle, qui adore et glorifie Dieu. Ses membres se réunissent pour un culte centré sur Christ, dans la communion fraternelle. L'Église vise l'édification mutuelle. Elle rend un témoignage en paroles et en actes et sert en son sein et au dehors. Elle enseigne et elle vit la Parole de Dieu en toutes occasions.

Il y a de vraies et de fausses Églises, mais il n'y a pas d'Église locale parfaite.

Culte. L'Église locale rend un culte communautaire à Dieu, dans la joie et la révérence, principalement par : la prédication de l'Écriture, la prière, les ordonnances et le chant. Ce culte se déroule avec ordre, de façon intelligible et convenable, en se soumettant aux indications de l'Écriture.

Ordonnances. Le baptême et la cène sont les deux seules ordonnances instituées par Christ. Signes de son alliance, elles contribuent à nourrir la foi de ses disciples réunis en Église.

Le baptême se pratique sauf exception par immersion. Il doit découler d'une conversion authentique et d'une confession de foi consciente en Jésus-Christ. Le baptême est un acte unique d'obéissance, par lequel le croyant manifeste qu'il est mort au péché et vivant pour Christ. Il est le signe de la rémission des péchés du croyant en Christ et de l'offrande de sa vie à Dieu. Il exprime sa résolution de vivre pour Dieu et matérialise son appartenance à l'Église.

La cène est le repas de l'alliance durant lequel les croyants partagent le pain et le vin, symboles du corps de Jésus et de son sang qui a coulé pour leurs péchés. Par le repas du Seigneur, les croyants font l'expérience de la communion avec le Christ et avec son Église, qui est son corps. Ainsi, ils commémorent et proclament régulièrement la mort de Christ, en attendant son retour.

Autorité. La gouvernance de l'Église locale est assurée par le conseil collégial des anciens, qui la dirigent en la servant. Les anciens sont des frères appelés par Christ et reconnus par l'Église locale, selon les critères fixés dans l'Écriture.

Les anciens se soumettent à l'Écriture et exercent leur autorité en l'enseignant. Sur cette base, ils sont responsables de la discipline de l'Église locale, avec le soutien des membres.

Chaque membre se soumet à l'autorité collégiale du conseil des anciens, sur la base de l'Écriture, exposée dans cette Confession de foi.

Membres. Chaque chrétien est appelé à être un membre fidèle d'une Église locale. Baptisé, il sert l'Église de manière générale et plus particulièrement en déployant les dons reçus de l'Esprit. Le membre manifeste son appartenance à l'Église locale par son adhésion officielle. Il participe

régulièrement à la vie de l'Église et pourvoit généreusement à ses besoins spirituels et matériels, en toute liberté et selon ses moyens.

Les membres, témoins de Christ, doivent s'aimer les uns les autres, cultiver l'unité et reprendre avec douceur ceux qui s'égarent. Tous les membres sont appelés au service ; quelques-uns le sont pour assumer une responsabilité de diacre ou d'ancien.

Texte de référence auquel nous souscrivons :

- la *Déclaration de Lausanne (1974)*, dans son appel à évangéliser, ainsi qu'à la nécessité et à l'urgence de présenter Christ, seul Sauveur, à tout être humain et dans toutes les cultures.

Un lien vers le texte intégral de cette Déclaration apparaît dans la version de la *Confession de Foi avec références*.

Article 7 Les chrétiens dans le monde

Les chrétiens sont dans le monde, mais ne sont pas du monde. Ils doivent aimer leur prochain comme eux-mêmes. Ils sont envoyés par Christ dans le monde pour témoigner de la grâce de Dieu à leurs contemporains et vivre une vie de sainteté au milieu du siècle présent corrompu.

Par leur fidélité, les chrétiens sont en bénédiction au monde qui les entoure. Ils doivent veiller à vivre selon l'Évangile dans toutes leurs vocations : personnellement, dans la famille, dans l'Église et dans la société. Ils valorisent une gestion sage de l'environnement, selon le mandat culturel.

Les chrétiens ont la responsabilité de comprendre et d'évaluer la culture ambiante selon les principes de l'Écriture. Ils valorisent les effets de la grâce commune en dénonçant et en combattant l'idolâtrie ainsi que les faux dieux de ce monde.

Rapport aux autorités humaines

Bien qu'ils soient étrangers et voyageurs sur la terre, les chrétiens reconnaissent leur responsabilité politique et sociale et se soumettent aux autorités civiles. Ils doivent leur obéir, aussi longtemps qu'elles ne les obligent pas à désobéir à Dieu.

Éthique de la vie et de la mort

Chaque être humain, porteur de l'image de Dieu, possède de ce fait une dignité intrinsèque. Les hommes sont donc responsables devant Dieu de la préservation et de la protection de toute vie humaine, qui commence dès la conception et s'achève avec la mort physique.

Dans la situation d'une personne mourante, il convient d'encourager les soins palliatifs (qui allègent les souffrances), en les distinguant de l'acharnement thérapeutique (qui bafoue la dignité de la personne) et de l'euthanasie active (qui affirme une volonté humaine de mettre un terme à la vie).

Éthique du mariage et de la sexualité

Selon la pensée biblique, le mariage est une alliance à vie entre un homme et une femme. Cet engagement à mener une vie commune doit être librement et publiquement consenti, devant Dieu et les autorités en charge de l'ordre social. Dieu a donné la sexualité comme une composante bonne et nécessaire, elle ne peut s'exprimer que dans le cadre du mariage.

Un chrétien ne doit envisager le mariage qu'avec une personne chrétienne. Il est normal d'associer l'Église locale à la démarche de mariage entre deux chrétiens. Les coutumes culturelles ne doivent pas empêcher un projet de mariage.

Les époux vivent le mariage dans le don de soi et le service mutuel. La relation entre Christ et son Église est le modèle relationnel du mariage. L'époux, à l'image de Christ, exerce une autorité caractérisée par un amour sacrificiel. L'épouse, à l'image de l'Église, se soumet volontairement à son mari.

Dieu appelle certaines personnes au célibat ; ainsi le bonheur d'une personne ne passe pas nécessairement par le mariage. Ni le mariage, ni le célibat ne confère de valeur particulière.

Éthique de la famille

Dieu nous appelle à vivre l'amour fraternel entre chrétiens, d'abord dans le cadre du mariage et de la famille, cellule élémentaire des sociétés humaines.

Les enfants naturels ou adoptés ne sont ni un dû, ni un devoir, mais une bénédiction que Dieu accorde au couple. Tous les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Les parents chrétiens sont responsables d'enseigner la Bible à leurs enfants et de les éduquer selon les principes bibliques. Ils veillent à fournir le nécessaire à leur plein épanouissement.

Les enfants sont appelés à honorer leurs parents jusque dans la vieillesse.

Toutes les démarches destinées à avoir un enfant ou à réguler sa venue, que ce soit sur le plan médical ou sur le plan social (adoption), ne peuvent être effectuées sous le seul prétexte qu'elles sont

techniquement ou juridiquement possibles. Par exemple, la gestation pour autrui (GPA) est à proscrire. En revanche, certaines formes de procréation médicalement assistées (PMA) ou de contraception sont envisageables, à condition de ne pas enfreindre les principes bibliques.

Foi et liberté individuelle

Le chrétien se soumet joyeusement à Christ, qui est le Seigneur dans tous les domaines de sa vie (personnelle, scolaire, professionnelle, ludique, financière, etc.). Il évite les écueils du laxisme et du légalisme. En plus des enseignements clairs de l'Écriture, chaque chrétien gère sa propre liberté, en son âme et conscience, dans la perspective où il doit : rendre compte à Dieu, rechercher le bien de ses frères et de son prochain et ne pas nuire au témoignage.

Dieu prend soin des chrétiens en leur donnant toutes choses en vue de leur bien. Ils sont appelés à vivre le contentement et à ne pas aimer le monde, notamment le plaisir, le confort et l'argent, qui peuvent devenir des idoles. Ils manifestent leur reconnaissance envers Dieu en étant généreux avec leur prochain.

Les chrétiens doivent examiner tous leurs choix de vie, gérer leur temps et leurs ressources matérielles et financières, à la lumière de l'Écriture. Tout cela doit aussi être envisagé dans la perspective de participer à la vie de l'Église locale.

Les chrétiens recherchent selon la piété une hygiène de vie qui considère tous les besoins et aspects de leur existence : spirituels, relationnels, émotionnels, cognitifs et physiques.

Combat spirituel

Les chrétiens sont appelés à mener un combat spirituel contre les esprits méchants (le diable et les démons). Ceux-ci sont des anges créés bons par Dieu, qui se sont rebellés contre lui et sont déchus de façon irréversible, bien qu'ils restent sujets à sa souveraineté. Ils ont été vaincus par Christ à la croix et attendent le jugement final, suivi d'une peine éternelle.

Le diable travaille à détourner le monde de Dieu. Il peut tenter, voire influencer le chrétien en utilisant son péché, mais pas le posséder. Ainsi, le combat spirituel des croyants doit être mené contre leur propre péché, par la sanctification et la soumission à Christ et non dans une recherche de confrontation directe aux démons. Soumis à Dieu et équipés de toutes ses armes, les chrétiens, personnellement et en Église, résistent aux esprits méchants, par la prière, la foi, une vie de piété et la proclamation de l'Évangile de Christ.

Textes de référence auxquels nous souscrivons :

- précisément sur ces sujets, les articles de la 3^e *Déclaration de Chicago (1986)* qui évoquent : *le caractère sacré de la vie humaine (art. V), le mariage, la famille et la sexualité (art. VI à VIII), l'état (art. IX), la loi et la justice (art. X), la guerre (art. XI), les droits de l'homme (art. XII), l'économie (art. XIII), le travail et les loisirs (art. XIV), la richesse et la pauvreté (art. XV), l'environnement (art. XVI).*

Un lien vers le texte intégral de ces Déclarations apparaît dans la version de la *Confession de Foi avec références*.

Article 8 La mort et l'état final

La mort physique, fin de la présente vie terrestre, concerne tous les humains, à l'exception de ceux qui seront vivants lors du retour de Christ.

Après la mort, le corps et l'âme sont séparés, jusqu'au jour de la résurrection. Le corps se détruit, tandis que l'âme survit, soit dans un état de souffrance loin de Dieu (les perdus), soit dans un état d'adoration bienheureuse, en présence de Christ (les rachetés). Après la mort, rien ne permet de passer d'un état à l'autre.

Retour de Christ et résurrection

Un jour que Dieu seul connaît, Christ rassemblera les siens avec lui. Il viendra dans ce monde, en personne, avec son corps glorieux et de manière visible pour tous, afin de juger les vivants et les morts, puis d'établir son règne visible sur Terre.

Tous les hommes ressusciteront avec leurs corps dotés de qualités différentes.

Jugement dernier et peines éternelles

Christ manifestera la gloire de Dieu en jugeant les humains de tous les temps et les anges, conformément à leurs œuvres. Les perdus et les anges déchus subiront une peine éternelle et consciente, dans un lieu de tourment préparé par Dieu (Mt 25.41).

Nouvelle création

Dieu achèvera son œuvre de rédemption, par la réconciliation de toutes choses au moyen de la croix de Christ. Dans le nouveau ciel et la nouvelle terre, le péché, la souffrance et la mort n'existeront plus.

Les rachetés, rendus parfaits, vivront éternellement avec un corps incorruptible, dans la présence glorieuse de Dieu, sous le règne de Christ. Dieu sera pleinement glorifié par tous. Les rachetés le connaîtront parfaitement et trouveront en Lui un plaisir surabondant.

“Quelle profondeur ont la richesse, la sagesse et la connaissance de Dieu ! Que ses jugements sont insondables, et ses voies impénétrables ! En effet, qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller ? Qui lui a donné le premier, pour être payé en retour ? C'est de lui, par lui et pour lui que sont toutes choses. À lui la gloire dans tous les siècles ! Amen !” (Rm 11.33-36)